

## Contrat d'Initiative Territoriale (CITE) - Programmation complémentaire 2004

**M. CHEVAILLER, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur** : Le contrat CITE de l'Agglomération du Grand Besançon, conclu entre le Département du Doubs d'une part et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon d'autre part, fixe les conditions d'intervention du Département dans le cadre d'actions globales d'aménagement et de développement lancées par les deux collectivités.

Ce contrat s'appuie sur les axes d'intervention suivants :

**Axe 1** : Favoriser la création, le développement ou la mutation qualitative des espaces économiques ainsi que le transfert de technologie,

**Axe 2** : L'enseignement supérieur et la recherche

**Axe 3** : Contribuer au développement des déplacements intermodaux

**Axe 4** : Développer une nouvelle gamme d'équipements dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture, du tourisme, de l'éducation et de l'environnement

**Axe 5** : Revaloriser les centres et aménager les entrées de ville et d'agglomération

**Axe 6** : Programme d'étude destiné à préparer l'avenir.

Une rencontre a eu lieu le 2 novembre 2004 entre le Département, la CAGB, l'AUDAB et la Ville de Besançon, afin d'examiner la programmation complémentaire CITE Grand Besançon 2004.

Pour la Ville de Besançon, le montant des subventions au titre du complément de programmation CITE 2004 pourrait représenter 126 104 €, portant le montant des subventions attendues au titre de CITE sur 2004 à 3 660 713 € (3 534 609 € prévus dans la délibération du 16 septembre 2004).

### Programmation complémentaire 2004

Les projets retenus au titre de la programmation complémentaire 2004 sont les suivants :

<b>Axe 4 : développer une nouvelle gamme d'équipements dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture, du tourisme, de l'éducation et de l'environnement</b>				
<b>Intitulé du projet</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Montant total du projet HT</b>	<b>Montant subventionnable</b>	<b>Sollicitation CITE 2004</b>
Structure d'accueil petite enfance à Saint-Claude	Besançon	405 518,40 €		81 104,00 €
Travaux Kursaal	Besançon	150 000,00 €		45 000,00 €
<b>Axe 5 : renouvellement urbain, revalorisation des centres et aménagements des entrées de ville et d'agglomération</b>				
Réaménagement du centre géographique de Novillars	Commune de Novillars	336 910,10 €	231 325,00 €	92 530,00 €
Aménagements de bourgs : revalorisation du centre urbain de Saône	Commune de Saône	343 847,25 €	77 427,00 €	27 099,00 €
Revalorisation des entrées et des centres urbains : aménagement du centre de Boussières	Commune de Boussières	218 000,00 €	89 340,00 €	31 269,00 €
Revaloriser le centre bourg de Pirey	Commune de Pirey	387 481,86 €	183 015,00 €	73 206,00 €
Total subventions CITE programmation complémentaire 2004				350 208,00 €
dont subventions pour les projets en maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon				126 104,00 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter la programmation complémentaire 2004 du Contrat CITE et autoriser M. le Maire à solliciter ou confirmer les subventions pour les projets retenus pour le compte de la Ville de Besançon,

- inscrire leur montant en recettes au budget de l'exercice courant par décisions modificatives à réception des notifications attributives.

«M. Jean-Claude CHEVAILLER : On en a déjà parlé à l'agglomération, exactement dans les mêmes termes, donc on va gagner du temps.

**M. LE MAIRE** : Je te remercie pour le travail que tu fais à ce niveau-là autant à la Ville qu'à l'Agglomération, c'est très important».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 29 décembre 2004.*